



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT,
Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Bertrand ALESCH, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Hassan FADI, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
Guy KREMER	à	Maryse GROSSE
Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
Mme. Bernard DORCHY	à	Christine ACKER
Yves LICHT	à	Marie-Josée THILL
Thierry MICHEL	à	Rachel ZIROVNIK
Evelyne DEROCHE	à	Michel PAQUET
Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
Valérie CARDET	à	Karine BERNARD
Serge RECH	à	Maurice LORENTZ

Absents, excusés : Eric GONAND, Michel SCHMITT, Alieth FEUVRIER, Marie-Pierre LAGARDE,
Déborah LANGMAR,

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 36
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Bertrand ALESCH



12. Objet : Décision Modificative n° 4 - Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2022

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 11 en date du 23 novembre 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 4 en date du 14 décembre 2021 au vote du Budget primitif du service d'assainissement collectif pour l'année 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 19 en date du 12 avril 2022 relative au vote du Budget supplémentaire du service d'assainissement collectif pour l'année 2022,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 9 en date du 28 juin 2022 relative à l'adoption de la Décision Modificative n° 1 sur ledit budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 10 en date du 27 septembre 2022 relative à l'adoption de la Décision Modificative n° 2 sur ledit budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 8 en date du 8 novembre 2022 relative à l'adoption de la Décision Modificative n° 3 sur ledit budget,

Considérant qu'il y a lieu de procéder nécessairement à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2022,

Section de fonctionnement - Recettes		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 002- Résultat d'exploitation reporté		-73 955,03 €
002	Régularisation intégration budgétaire des résultats de fonctionnement de l'assainissement des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains	-73 955,03 €
Chapitre 77 -Produits exceptionnels		73 955,03 €
778	Intégration budgétaire des résultats de fonctionnement de l'assainissement des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains	73 955,03 €
Total des recettes de fonctionnement		0,00 €

Section d'investissement - Dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
Chapitre 001- Résultat d'exploitation reporté		81 006,19 €
001	Régularisation intégration budgétaire des résultats d'investissement de l'assainissement des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains	81 006,19 €
Total des dépenses d'investissement		81 006,19 €

Section d'investissement - Recettes		
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		81 006,19 €
1068	Intégration budgétaire des résultats d'investissement de l'assainissement des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains	81 006,19 €
Total des recettes d'investissement		81 006,19 €

La Décision Modificative n° 4 du budget annexe assainissement collectif s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 0,00 € et à 81 006,19 €, en section d'investissement.

Elle intègre les résultats d'investissement et d'exploitation liés à la clôture des budgets assainissement des communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

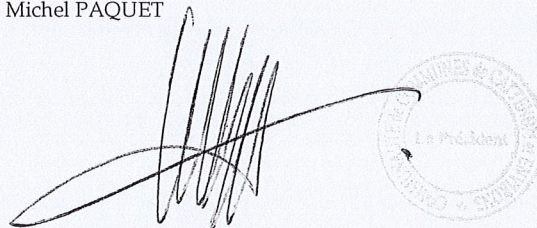
- d'approuver la Décision Modificative n° 4 modifiant les comptes du budget annexe assainissement collectif pour l'année 2022, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 16 décembre 2022

Le Président,
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 21 DEC. 2022 Le Président

Publiée le : 21 DEC. 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2022

